

**Contrat de Plan Régional de Développement  
des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP)**

**CONTRIBUTION A L'ELABORATION DU CONTRAT**

**Identité du contributeur :** Instance de consultation/concertation/gouvernance

Précisez : CFDT URI centre

**Date de la contribution :** vendredi 9 septembre 2016

**Thématique concernée par votre contribution :**

- Améliorer l'orientation tout au long de la vie des citoyens de la région
- Prévenir et lutter contre le décrochage en formation
- Identifier les besoins actuels et nouveaux du monde économique
- Proposer une offre de formation de qualité en lien avec les besoins et sécuriser les parcours
- Accompagner durablement dans l'emploi
- Favoriser l'égalité d'accès à l'orientation et à la formation
- Evaluer nos actions

**Coordonnées de la personne ressource :** Eric Fraipont,

CFDT URI centre, 10 rue théophile Naudy 45000 Orléans

efraipont@centre.cfdt.fr

**Souhaitez-vous que votre contribution soit publique sur le site ETOILE ?**  Oui  Non

**Contribution**

**Format conseillé : 5600 signes, soit environ 2.5 pages**

Pour la CFDT, la politique à mener en termes d'orientation, d'accès à la formation tout au long de la vie notamment pour les publics les plus défavorisés, repose sur un droit à l'éducation et à la formation mettant l'individu au cœur du système.

Cela repose par la mise en place régionale d'axes stratégiques évaluables, co-définis et suivis dans les instances prévues par la loi de mars 2014.

Pour ce faire, la C.F.D.T. fait les propositions suivantes :

- **Priorité aux publics les plus fragiles, en favorisant les actions visant à lutter contre l'illettrisme, aider à l'école de la deuxième chance et plus généralement accompagner « les décrocheurs ».**  
Articuler les parcours professionnels de cette population en leur permettant d'accéder à la certification Cléa en passant par les modules de formation du socle de base des connaissances.
- **Il apparaît nécessaire voire primordial d'attacher à la personne le droit à la formation et à l'orientation.**  
Le déploiement du S.P.R.O. sur le territoire ainsi que la montée en qualité des C.E.P. sur toute la région est une condition sine qua none de la réussite d'une politique ambitieuse du P.R.D.F.O.P. Les normes de qualité prévues dans le cahier de charges des SPRO devraient cibler les objectifs suivants :  
Simplifier l'accès au droit à l'orientation pour chaque personne ; information complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ; garantir la qualité du service rendu  
Organiser l'accueil de tout public de premier niveau et les modalités d'orientation vers la structure plus compétente pour un conseil personnalisé.  
Partager et mutualiser les productions d'éléments de connaissances du territoire en termes socio-économique, besoins en emplois, des métiers et des qualifications...
- **La région doit favoriser l'utilisation du C.P.F., par exemple, en abondant les heures de formation des salariés en déficit de qualification en réfléchant les budgets du P.C.P. Le CREFOP assurant :**
  - L'analyse des besoins en emploi et en qualification prévisibles retenus par le COPAREF
  - L'analyse du lien entre les métiers à pourvoir et l'offre de certification disponible sur le territoire, il faudra cependant définir qui est le mieux à même de procéder à cette analyse.
    - La carte de l'offre de formation associée et flux entrée/sortie de l'année
    - Les conventions de partenariat entre la région/autres financeurs (départements, Pôle emploi, agefiph ...)
    - La cohérence des certifications retenues par rapport aux besoins de qualifications et de compétences du territoire normalement identifiées/capitalisées en vision transversale intersectorielle par le CPRDFOP ;
  - L'analyse des éventuels écarts entre le projet de liste du COPAREF et le programme régional des formations pour les demandeurs d'emploi
- **Le C.P.R.D.F.O.P. doit évidemment s'inscrire dans une politique plus globale de la région (S.R.A.D.D.T., S.R.I., S.R.D.E.I.I., ...) ceci afin de favoriser l'accès aux formations, tant sur les besoins économiques, mais aussi offrir des solutions de déplacements et de logements permettant à tous d'accéder à ces formations.**



Ceci concerne la prise en compte des alternants et notamment des jeunes. Pour la C.F.D.T., l'alternance doit être valorisée et structurée que ce soit en formation initiale, ainsi que tout au long du parcours professionnel, pour cela il faut établir le diagnostic des besoins à satisfaire :

- Etude d'impact sur l'offre de formation existante sur le champ du CFA : complémentarités/nouveautés ; réseaux identifiés d'entreprises potentiellement intéressées
- Garanties offertes par le gestionnaire du centre notamment concernant les locaux, l'équipement et le personnel ;
- Localisation des lieux de formation et nécessité d'un maillage territorial répondant à la demande
- Projet de plan de financier (montant prévisible de ressources issues des contributions obligatoires, des fonds libres, de la région...)

Le lien établi par le quadripartisme doit être pérennisé et renforcé. Il permettra la mise en service de la G.P.E.C.T. sur l'ensemble de la région et sa déclinaison au plus près des territoires économiques. Il permettra :

- d'établir un diagnostic de la situation socioéconomique du territoire, profils des entreprises du Territoire, démographie, profils des demandeurs d'emploi, besoins récurrents ou émergents en emploi,
- D'analyser les besoins en emploi et en qualification cibles (à 5/6 ans) et des besoins prévisibles, dans les deux ans de la demande (métiers, compétences) sur le territoire, si possible, ajusté au regard des diagnostics spécialisés des schémas régionaux sectoriels
- D'étudier l'impact des stratégies de développement économique en cours sur le territoire, de la région ou de l'Etat
- D'évaluer la carte des formations et des consommations constatées de formation et de l'offre d'orientation sur le territoire : acteurs, offre de service : analyse « forces et faiblesses »

Il fera également le lien entre les filières (industries, numériques, transitions énergétiques...) et les acteurs de l'éducation et de la formation.

Le C.R.E.F.O.P. est aussi l'instance nodale de suivi de la dépense globale régionale sur le sujet de la formation professionnelle, avec les différents financeurs. Il est aussi chargé du suivi des acteurs de la formation ainsi que de la qualité des formations.

***Propositions d'outils / d'actions à envisager ? À développer ?***



- Harmoniser les C.E.P. sur tout le territoire en mettant un socle commun de formation pour les acteurs.
- Faire de même en deuxième temps pour les acteurs S.P.R.O.
- Mettre en place un abondement C.P.F. pour les salariés les plus en difficultés : salariés sans qualification, décrocheurs, individus en situation d'illettrisme, d'handicap, ...
- Continuer et renforcer les cordées du territoire en y associant tous les acteurs économiques notamment les partenaires sociaux.
- Harmonisations des différents schémas régionaux en y associant le C.R.E.F.O.P..
- Mettre en place un comité de suivi de pilotage et d'évaluation du C.P.R.D.F.O.P. au sein du C.R.E.F.O.P..

